

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 16/04/2015

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Brigitte COULON, Raymond MOUSSY.

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : ASSAINISSEMENT - Demande de subvention – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi des contrats d'exploitation d'assainissement collectif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle qu'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié au bureau d'études ARTELIA en janvier 2015 pour une mission d'étude sur les modes de gestion du service d'exploitation du service assainissement suite à la fusion des 2 Communautés de Communes (+ Villeneuve). Il s'agit de remettre à plat les contrats pour 2015-2016 (phase provisoire) et de réfléchir sur les modes de gestion du service assainissement à mettre en place au-delà de 2016.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue en plusieurs phases :

- Tranche ferme - Phase 1 : Renouvellement des contrats d'exploitation pour 2015 et 2016.

L'objectif est de connaître pour aout 2015 le prestataire / exploitant de la station bords de Saône afin qu'il suive la phase de mise en service/observation qui se déroulera sur plusieurs mois, et pour le 1^{er} janvier 2016 les exploitants pour les autres stations d'épuration et réseaux de la CCDSV.

- Tranche ferme - Phase 2 : Mise en place et suivi qualitatif des prestations, analyse des consommations pour 2015 et 2016)
- Tranche ferme - Phase 3 : Etude des différents modes de gestion (en parallèle de la phase 2)

L'objectif est d'établir le dossier qui permettra au conseil communautaire de faire le choix du mode de gestion du service assainissement au-delà de 2016.

- Tranche ferme - Phase 4 : Contrats pour 2017

Il s'agit d'établir le dossier de consultation (administratif et technique) pour l'exploitation du(ou des) contrat(s) d'assainissement de la CCDSV à partir de 2017. La mission comprend l'analyse des offres (y compris questions aux candidats) en fonction du choix du mode de gestion choisi par le conseil communautaire.

- Tranche conditionnelle 1- Phase 5 : Audit technique et financier

Mission d'assistance d'un an reconductible, avec synthèse de la gestion confiée au prestataire ou délégataire en fin de mission, quelque soit le mode de gestion choisie.

Le coût de la mission d'AMO est estimé à 42 000 € HT y compris tranche conditionnelle. Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain (taux d'aide inconnu).

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée, dont le lancement et la passation relève du président.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'opération «Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi des contrats d'exploitation d'assainissement collectif» qui se déroulera en plusieurs phases ainsi que son montant estimé à 42 000.00 € HT,
- ✓ S'engage à mener à terme cette opération,
- ✓ Sollicite les aides du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- ✓ Autorise, pour cette opération, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser,
- ✓ Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir lancer les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 AVR. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150423-2015B05-AS
Affichage le : **30 AVR. 2015**

A Trévoux, le **23.4.2015.**
Le Président,
Bernard GRISON

